

Gestion communale du patrimoine arboré non forestier : aperçu des moyens disponibles

Bruno Campanella ⁽¹⁾, Céline Empain ⁽¹⁾, André Toussaint ⁽²⁾, Roger Paul ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Gembloux Agricultural University – FUSAGx. Laboratoire de Toxicologie environnementale. Avenue de la Faculté, 2a. B-5030 Gembloux (Belgique). E-mail : campanella.b@fsagx.ac.be

⁽²⁾ Gembloux Agricultural University – FUSAGx. Unité de Phytotechnie tropicale et Horticulture. Passage des Déportés, 2. B-5030 Gembloux (Belgique).

Reçu le 26 février 2007, accepté le 15 janvier 2008.

Une enquête a été réalisée en 2006 auprès des 262 communes wallonnes à propos de la gestion des espaces verts et, plus particulièrement, du patrimoine arboré communal. Le questionnaire était structuré en trois thèmes : (1) le patrimoine géré, (2) les moyens dont dispose la commune et (3) les outils de gestion disponibles. Cinquante-trois réponses ont été reçues, soit 20,2 %. Cette enquête fournit donc un premier aperçu de la situation. Les résultats montrent que 70 % des communes ayant répondu ne disposent pas de service des espaces verts spécifique. Les services communaux impliqués dans les espaces verts ne citent la gestion des arbres comme étant une de leurs activités principales que dans 11 % des cas. Près de la moitié des communes sous-traitent au moins une partie de la gestion des espaces verts, dont les interventions spécifiques aux arbres (tailles, diagnostic, traitements phytosanitaires, revitalisation). Seulement 15 % des communes ayant répondu disposent d'un inventaire des arbres présents sur leur territoire. Nonante pour cent des communes déclarent ne pas disposer d'un outil de planification des travaux en espaces verts et 95 % ne disposent d'aucun texte légal décrivant les bonnes pratiques liées à la gestion du patrimoine arboré. Un important travail d'information et d'appui technique est donc nécessaire pour renforcer les gestionnaires communaux (quels qu'ils soient) qui ont les arbres en charge pour éviter que ne perdurent les erreurs flagrantes observées ces dernières années (mort d'arbres remarquables par une utilisation abusive d'herbicides, étêtages et ravalements profonds, destruction de racines de soutien lors de travaux de voiries, etc.).

Mots-clés. Espaces verts, gestion, patrimoine, arboriculture, taille, bonnes pratiques.

Urban tree management in walloon municipalities: overview of available means. A survey has been sent in 2006 to the 262 municipalities from Wallonia concerning their green areas management and particularly focused on local arboricultural heritage. The questionnaire was structured by 3 themes: (1) the managed heritage, (2) economical and technical means available for municipalities, (3) available management tools. Fifty-three answers have been gathered which represent 20.2%. This enquiry gives a first overview of the situation. It shows that 70% of answering municipalities have no specific green service. Tree management is a priority for only 11% of the municipal services that are involved in urban greening. Half of the municipalities are delegating at least a part of green area management to private societies. That concerns tree pruning, safety diagnosis, tree care and revitalisation. Only 15% of municipalities have a complete inventory of their trees. Ninety percent declare they have no planning tool and 95% have no legal text describing good management practices. An important information and formation work is then necessary to reinforce local tree managers to avoid that well known mistakes continue to be done (death of veteran trees after herbicide misuse, tree topping, root destruction during public works, etc.).

Keywords. Urban greening, management, heritage, arboriculture, pruning, good practices.

1. INTRODUCTION

Une des conclusions de l'Action COST E12 (1997-2002) a été que la recherche en Foresterie Urbaine en Europe est morcelée. Le nombre de groupes de recherche, les principaux sujets abordés, l'intérêt qu'ils suscitent pour les pouvoirs publics et le niveau de dialogue entre chercheurs et praticiens varient

(Konijnendijk et al., 2000). Sur base d'une enquête à laquelle ont participé 20 pays, dont la Belgique, Konijnendijk et al. ont déterminé que les milieux arborés les plus étudiés sont les parcs. Les milieux forestiers péri-urbains viennent ensuite, laissant les arbres de voiries les moins représentés dans les recherches. De même, les études se penchent plus sur les possibilités de sélection et de plantation que sur la

gestion continuée des arbres urbains. Les liens sont donc ténus entre chercheurs et gestionnaires dans le domaine de l'arboriculture urbaine.

En région wallonne, les arbres sont gérés par différents niveaux de pouvoir selon le territoire sur lequel ils se trouvent (arbre en massif forestier ou pas, terrain privé ou territoire communal, arbre situé le long d'une route, etc.). Nous ne traiterons pas ici du domaine forestier, dont les objectifs de gestion sont particuliers. Les gestionnaires doivent également tenir compte de législations diverses selon que l'arbre est ou non remarquable, classé, etc. La situation est donc complexe.

Lors de contacts avec le personnel de différentes communes, mais également avec l'Association Pour les Espaces verts Communaux (APEC), il est apparu que la situation des personnes en charge de la gestion des arbres était très variable. Dans de trop nombreux cas, la gestion des arbres est limitée à la plantation et à l'abattage. Tout le travail d'entretien de l'arbre (notamment les travaux de tailles) est bien souvent négligé, faute de moyens. Lorsqu'il y a intervention, celle-ci est alors parfois inadaptée ou drastique (Toussaint et al., 2002) et il est bien difficile de remédier aux dégâts commis (Kervyn de Meerendre et al., 1998). Une conscientisation des différents niveaux de pouvoir sur l'importance de réinvestir dans le secteur des espaces verts est donc nécessaire si on désire gérer correctement et conserver durablement le patrimoine arboré qui nous entoure. Il est également utile de poursuivre un travail d'information des gestionnaires locaux sur les techniques disponibles. De manière à pouvoir fournir un soutien efficace dans la formation du personnel communal, nous avons voulu faire le point sur la situation actuelle de la gestion du patrimoine arboré.

Pour ce faire, une enquête a été mise en place dont les objectifs étaient de mieux connaître :

- l'état des connaissances des communes concernant leur patrimoine arboré,
- les moyens mis en œuvre pour l'entretien des arbres au sein des espaces verts,
- les outils de gestion déjà existants en région wallonne.

2. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Le questionnaire contenait 41 questions fermées, formulées de manière simple, directe et neutre. Dans certains cas, une option "autre" ou un champ de commentaires libres est disponible pour mieux s'adapter à la diversité des situations. Les questions ont été élaborées en collaboration avec l'ASBL Arboresco qui milite pour une amélioration des pratiques en arboriculture urbaine. Les termes techniques utilisés

sont issus des travaux de Drénou en ce qui concerne les tailles (Drénou, 1999) et du CWATUP pour la définition des arbres remarquables ou classés. La liste de questions a également été testée sur cinq personnes extérieures, dont deux responsables d'espaces verts communaux. L'ordre dans lequel les questions ont été posées tente de rendre la réponse aussi indépendante que possible par rapport aux questions précédentes. Il a toutefois été nécessaire de présenter le questionnaire en trois parties, pour plus de clarté.

La première partie du questionnaire aborde les ressources humaines dont disposent les communes dans le cadre de la gestion des espaces verts. Un service spécifique existe-t-il ? De combien de personnes est-il composé ? Quels sont leur statut et leur formation ? Quelle est la place de la sous-traitance ? La deuxième section aborde les outils de planification et de gestion utilisés par les communes. Existe-t-il un inventaire, un code de bonnes pratiques ou des règlements communaux particuliers à la gestion des espaces verts et des arbres en particulier ? Dans la troisième partie, le questionnaire tente de faire le point sur la situation des espaces verts. Quels sont les budgets engagés, les sources de financement, les changements de politique communale, mais également quel type de patrimoine est géré ?

L'envoi a été réalisé de manière électronique aux 262 communes wallonnes, sur base de deux listings obtenus auprès des ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie et Association pour les Espaces Verts Communaux (APEC). Les personnes ciblées étaient donc majoritairement des responsables des espaces verts, mais également des éco-conseillers ou des secrétaires communaux. Le courriel accompagnant l'envoi précisait toutefois que le message pouvait être redirigé vers la personne réellement en charge des espaces verts.

Les réponses reçues l'ont été majoritairement par courriel, trois réponses sont parvenues par voie postale. Le traitement des données a été réalisé par axe de réflexion, de manière à répondre aux objectifs de l'étude. Aucun regroupement des réponses par groupes de communes n'a été réalisé dans cette première étude, vu leur nombre et leur répartition géographique. Les données statistiques des communes (surface, population) ont été fournies par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

3. RÉSULTATS

Cette première partie de l'enquête a permis de recueillir 53 réponses sur les 262 communes contactées, soit 20,2 %. Il s'agit donc d'un premier aperçu de la situation. La **figure 1** présente la répartition de ces 53 communes.

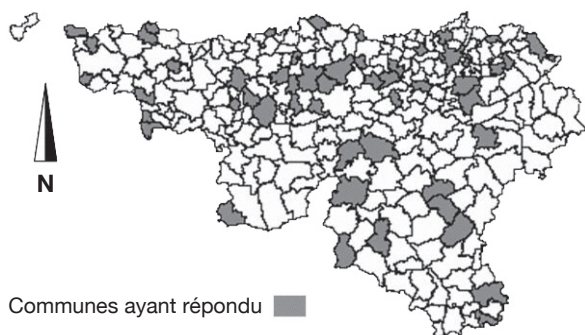


Figure 1. Répartition géographique des communes ayant répondu au questionnaire — *Geographical location of answering municipalities.*

On peut remarquer que certaines grandes villes, dont les services des espaces verts sont pourtant réputés, n'ont pas répondu (Ath, Tournai, Namur, etc.). D'autre part, un grand nombre de communes plus rurales du sud du Hainaut, de la Province de Namur et du Luxembourg ne sont pas non plus représentées. Enfin, une seule commune germanophone a participé à l'enquête. Néanmoins, certaines tendances peuvent déjà être mises en évidence, sachant qu'elles représentent la réalité de communes de taille moyenne (2 communes d'environ 200000 habitants, 2 autres d'environ 50000 habitants, la moyenne des 49 autres communes est de 9272 habitants) et majoritairement proches du sillon Sambre et Meuse (33 communes sur 53).

3.1. Niveau de connaissance des communes en ce qui concerne leur patrimoine arboré

Une question concernait les trois essences les plus représentées sur la commune. Sur base des réponses, le classement suivant des essences les plus souvent citées peut être dressé (**Figure 2**). On remarque que les essences principales sont indigènes et de grandes dimensions (tilleul, hêtre, platane). Ces essences peuvent être conduites en port libre en milieu ouvert (parcs, zones rurales) ou en port semi-libre ou architecturé en milieu plus strictement urbain. Les charges de travail (tailles d'entretien, surtout) sont plus lourdes dans le cas des arbres en port semi-libre ou architecturé. C'est pourquoi certaines communes se sont orientées vers des obtentions horticoles typiques des rues, de petit gabarit et demandant peu d'entretien. Celles-ci viennent pourtant en dernières positions dans le classement des essences les plus citées. Le changement d'habitudes en est donc au début.

La **figure 2** montre également que certaines communes citent, dans leurs trois essences principales, l'aubépine et le charme. Les haies sont donc bien

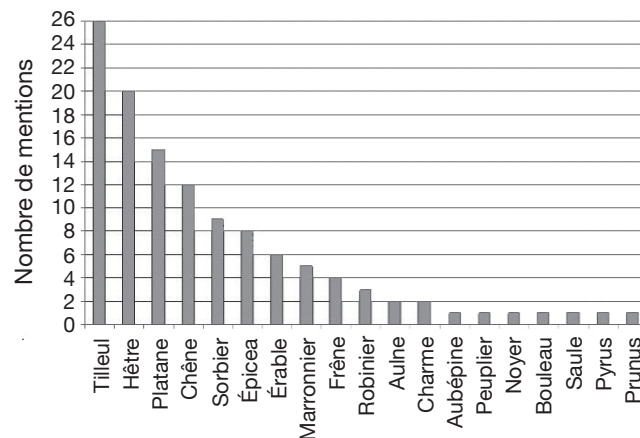


Figure 2. Classement des essences le plus souvent présentes dans les communes (espèces et variétés non précisées) — *Most represented trees in municipalities.*

présentes dans l'esprit de certains gestionnaires lorsque l'on parle de patrimoine arboré.

Ce patrimoine est manifestement en constante évolution, puisque 79,2 % des communes déclarent que des plantations ont été réalisées ces deux dernières années (hors domaine forestier). Sur cette même période, 47,2 % des communes mentionnent la perte d'arbres autres que les jeunes plants. Dans 76 % des cas, les arbres perdus ont été remplacés, ce qui veut dire que le "parc arboré" global des communes n'a pas forcément augmenté. La volonté est au moins de conserver la présence des arbres sur le territoire communal.

De manière à mieux appréhender le niveau de connaissance que les gestionnaires ont de leur patrimoine, nous leur avons demandé si une partie de leurs arbres étaient repris comme étant remarquables ou classés. Deux pour cent ont répondu ne pas être au courant. Six pour cent considèrent ne pas avoir d'arbres remarquables, ce qui est douteux vu la définition qu'en fait le CWATUP (articles 266, 1° et 267, 1°). Enfin, 7,5 % des répondants ignorent si des arbres classés se trouvent sur le territoire de leur commune. Par contre, pour 20 communes considérant avoir des arbres classés sur leur territoire, aucun arbre n'est repris dans les documents officiels (Gerrebos Y., com. pers.). Il semble donc que la notion d'arbre remarquable ou classé ne soit pas toujours bien comprise. Nous verrons également que la connaissance des arbres de la commune ne se traduit que rarement en un véritable inventaire.

On peut également constater que le patrimoine arboré des communes n'est mis en valeur qu'une fois sur deux. En effet, seulement 26 communes sur 53 déclarent organiser une promotion autour de l'arbre, à l'occasion de fêtes ou de distributions ou via leur bulletin communal.

3.2. Moyens mis en œuvre dans la gestion des espaces verts

Dans la plupart des communes, c'est le service des travaux qui prend également en charge l'entretien des espaces verts (57 %). Dans 30 % des cas (16 communes), il existe un service spécifique alors que 13 % des répondants déclarent n'avoir aucun service s'occupant d'espaces verts.

Sur les 16 communes qui déclarent disposer d'un service "espaces verts" spécifique, la moyenne du nombre d'ouvriers est de 27,5. Néanmoins, cette moyenne est tirée vers le haut par les deux communes les plus peuplées (Liège et Charleroi) : le minimum est de 1 personne et le maximum de 165. Dans une majorité de communes, les services sont composés de moins de 15 personnes. Dans la plupart des cas, les personnes sont employées à temps plein (79,0 %). Une commune mentionne l'appel à des saisonniers.

Nous avons demandé quelles étaient les tâches qui prenaient le plus de temps pour le service des espaces verts, qu'il soit spécifique ou non. Le poste le plus souvent cité, dans 6 cas sur 10, est la tonte des pelouses (Figure 3). Viennent ensuite 4 secteurs pratiquement sur le même pied : la gestion des annuelles, la gestion des arbres, les haies et la gestion des déchets verts.

Près de la moitié des communes indiquent la sous-traitance des travaux d'entretien des espaces verts. Au sein des communes qui taillent leurs arbres, 41 % d'entre elles affirment réaliser des entretiens en port libre (Figure 4). Dans les 11 % de tailles "autres", se trouvent sans doute des tailles drastiques ou des arbres non entretenus.

Près de la moitié des communes déclarent sous-traiter des travaux d'entretien des espaces verts. Un quart des interventions concerne les tailles (26 %), mais la majorité concerne la vitalité de l'arbre (29 %) et surtout le diagnostic sanitaire (45 %). Les tailles

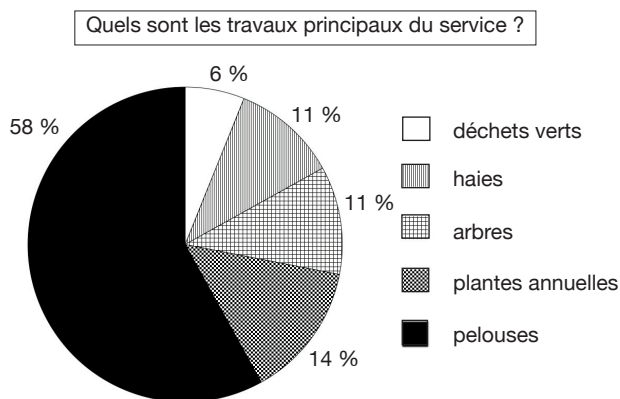


Figure 3. Travaux cités comme occupant la majorité du temps des services espaces verts — *Most time consuming tasks according to green services.*

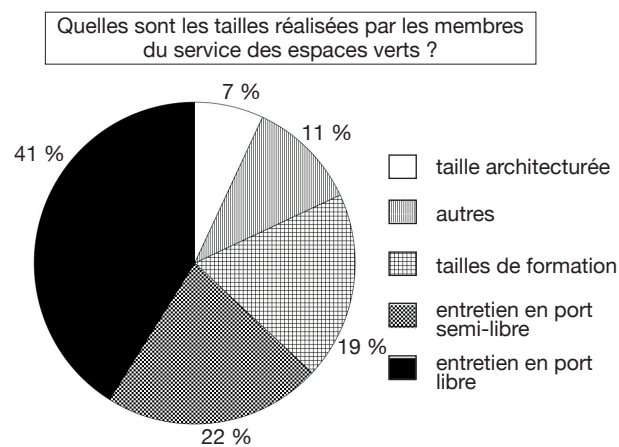


Figure 4. Types de tailles réalisés par les services communaux espaces verts — *Pruning works carried out by municipal green services.*

sous-traitées le plus souvent sont des tailles d'entretien, en port libre ou semi-libre. Un quart des tailles sous-traitées sont qualifiées de "autres" (Figure 5), ce qui couvre des tailles drastiques ou des abattages.

Une commune sur deux souligne que son personnel suit ou a suivi des formations complémentaires en horticulture et/ou arboriculture. De plus, 68 % d'entre elles considèrent que ces formations peuvent être utiles (11 % les jugent inutiles et 21 % ont un avis mitigé). Parmi les 11 communes dont l'avis est mitigé, la principale raison est une déception par rapport au réel intérêt des formations proposées.

En ce qui concerne les moyens financiers, le budget moyen dédié aux espaces verts, en pourcentage du budget communal, est de 2,64 % (30 communes). Dix-huit communes sur 53 font appel ponctuellement à des aides financières extérieures dans le cadre de la gestion des arbres, toujours auprès du Ministère de la Région wallonne.

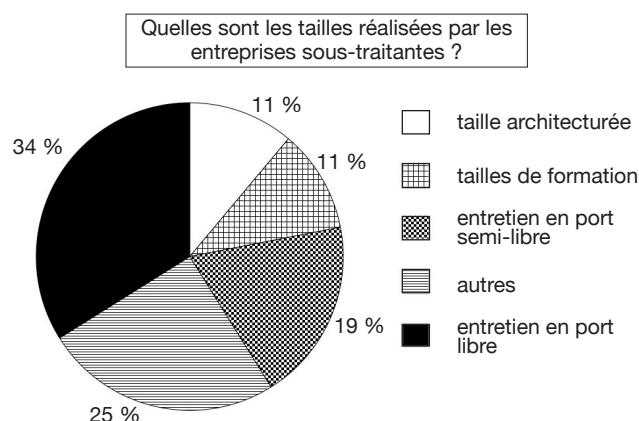


Figure 5. Types de tailles sous-traitées — *Pruning works carried out by private companies.*

3.3. Outils de gestion existants

Seulement 15 % des communes disent disposer d'un inventaire, qu'il soit sous format papier, informatisé ou intégré. La grande majorité reconnaît ne pas disposer d'inventaire (77 %), alors que 8 % ne savent pas s'ils en ont un. Nonante pour cent des communes ne disposent pas d'un outil de planification des travaux en espaces verts, mais la moitié d'entre elles est désireuse d'obtenir des informations concernant de tels outils. Cela explique le développement actuel de nouveaux outils commerciaux.

De même, près de 95 % des communes n'ont pas rédigé de code de bonnes pratiques, même partiel, en matière d'arboriculture urbaine, mais 39 communes sont intéressées par des informations à ce sujet.

4. DISCUSSION

Sur les 262 communes wallonnes, 20,2 % ont répondu à cette première enquête. Nous pouvons en tirer de premières orientations, mais il est nécessaire de collecter un plus grand nombre de réponses pour s'assurer que les conclusions reflètent bien la diversité des situations sur l'ensemble de la région wallonne. On peut remarquer que de nombreuses communes rurales n'ont pas répondu, ainsi que la plupart des communes germanophones. Des adaptations au questionnaire seront donc nécessaires pour toucher également ces communes (traduction, formulation des questions).

Le niveau de connaissance du patrimoine est relativement faible, et en tout cas, ne se traduit que rarement en un réel inventaire. La gestion reste donc pour beaucoup liée à la personne (motivation, expérience, formation) qui en a la charge et non à l'institution et à ses règles de fonctionnement. Dans une commune sur deux seulement, ce patrimoine arboré fait l'objet d'une promotion au niveau du public par l'un ou l'autre canal.

Les chiffres montrent que des plantations de ligneux se poursuivent néanmoins, essentiellement pour remplacer les arbres abattus et maintenir le patrimoine arboré. Si le choix d'essences horticoles de petit gabarit est louable pour les espaces réduits et voiries étroites, il serait regrettable qu'il se généralise pour des raisons économiques ou en vue d'une simplification des techniques de travaux d'entretien. Les plantations de grands arbres dans des situations favorables à leur développement ou des lieux où ils seront suivis et protégés doivent se poursuivre. Ce sont eux qui contribueront au maintien du patrimoine arboré et à la collection d'arbres remarquables dans les décennies et siècles à venir.

Dans 11 % des communes seulement, les arbres font partie des travaux principaux (**Figure 3**), même

s'ils ne prennent pas la majorité du temps. Cela vient principalement d'un manque de moyens en hommes (nombre, formation). On s'attend donc à ce que dans la plupart des communes, les arbres soient gérés de manière relativement simple (port libre) ou que leur entretien soit sous-traité. À titre de comparaison, la part du budget de soins aux arbres consacrée aux tailles variait entre 30 et 50 % aux États-Unis dans les années 1990 (Churack et al., 1994).

Au sein des communes qui taillent leurs arbres, 41 % d'entre elles déclarent réaliser des entretiens en port libre (**Figure 4**). On peut pourtant supposer qu'il s'agit en partie d'arbres en port semi-libre, vu le gabarit des essences plantées (**Figure 2**). Celles-ci nécessitent par exemple des tailles de formation. Il est donc probable que par "port libre", le gestionnaire entend un travail d'entretien minimum.

Les communes déçues des possibilités de formation le sont en général suite à une inadéquation du contenu en fonction de leurs problèmes. Une possibilité d'amélioration serait la définition des modules de formation sur base d'une analyse des besoins.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ces premiers résultats reflètent une importante hétérogénéité dans l'approche et la maîtrise du patrimoine arboré des villes et communes wallonnes. Dans certains cas, on relève une méconnaissance de celui-ci, une gestion inadéquate, un manque de compétences techniques, etc. Ces éléments montrent l'intérêt de poursuivre et d'élargir l'enquête menée. Une collecte d'informations complémentaires doit être menée, aussi bien auprès des grandes villes que de communes situées dans le Sud et l'Est de la région wallonne. Le doute quant à la bonne compréhension des termes utilisés dans le questionnaire (par exemple "arbre remarquable", "port libre") souligne qu'il est important que la Région puisse continuer un travail d'information en partenariat avec les associations existantes (FWH, APEC, Union des Villes et Communes, etc.), de manière à soutenir les efforts des gestionnaires locaux. Ce soutien passe également par l'édition de documents de référence concernant la mise en place de plans de gestion ou de codes de bonne pratique (Balleux, 2002 ; Legaye et al., 2002 ; Focant et al., 2005). Ce type de démarche est fondamental si nous voulons éviter de perdre des arbres qui sont, ou pourraient être un jour, des éléments incontournables du patrimoine. Trop d'erreurs de gestion (emploi inapproprié d'herbicides, tailles drastiques, etc.) ont été commises ces dernières années, avec des résultats catastrophiques sur l'état d'arbres anciens et parfois même protégés.

Il semble qu'une réflexion approfondie relative à l'entretien des espaces verts dans les communes wallonnes pourrait conduire à mieux valoriser les investissements consentis en matière d'environnement. En effet, au vu des résultats, n'y a-t-il pas lieu de repenser les stratégies locales ? À titre d'exemple, est-il justifié que le poste "pelouses" dévore 58 % du temps des services espaces verts ? Une gestion différenciée et des méthodes alternatives ne pourraient-elles pas s'imposer progressivement de façon à libérer des moyens pour optimiser d'autres postes ?

Parmi les pistes proposées, citons notamment :

- réaliser des inventaires pour mieux connaître la problématique et pouvoir mieux gérer,
- évaluer les projets à mettre en œuvre et effectuer des projections précises des coûts de création et d'entretien, tant pour les nouveaux projets que pour les rénovations,
- établir et faire respecter des codes de bonnes pratiques,
- prévoir une formation continuée du personnel : les matériaux, les machines, les méthodes sont en perpétuelle évolution. Le Centre Technique Horticole de la Communauté française organise régulièrement à Gembloux des formations ciblées et pertinentes. Encore faut-il que le personnel chargé des jardins et espaces verts communaux possède une formation de base adéquate afin qu'il puisse tirer parti de telles formations,
- imposer un "code de l'arbre" susceptible de revaloriser et d'ennoblir les espaces verts et les arbres afin qu'ils soient mieux respectés,
- favoriser le travail communal en réseau afin que les expériences des uns et des autres soient partagées,
- tendre vers une gestion centralisée pour les arbres remarquables,
- créer un "centre pilote - Espaces verts" et ouvrir une "Ligne verte" assurée par des conseillers techniques et économiques au service des responsables communaux. Les thématiques à maîtriser sont nombreuses : choix et coûts d'entretien des machinismes, des produits phytosanitaires, des modes de plantations et choix des essences, des pratiques de tailles, etc. Ce centre serait également chargé de mettre en œuvre des modèles ou chantiers de référence.

D'une manière générale, il semble nécessaire de mieux connaître les moyens de gestion développés

dans les villes et communautés urbaines d'Europe. Des exemples réussis de mise en place de plans de gestion pourraient susciter l'intérêt des gestionnaires wallons.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour participer à cette enquête et particulièrement MM. Yves Gerrebos (Direction de la Protection, DGATLP, MRW) et Fabrice Walrant (Président de l'ASBL Arboresco).

Bibliographie

- Balleux P., 2002. *Tailles de formation et d'élagage : manuel pratique*. Fiche technique n°16. Namur, Belgique : DGRNE-DNF.
- Churack P., Miller R., Ottman K. & Koval C., 1994. Relationship between street tree diameter growth and projected pruning and waste wood management costs. *J. Arboric.*, **20**, 231-236.
- Drénou C., 1999. *La taille des arbres d'ornement, du pourquoi au comment*. Paris : Institut pour le Développement Forestier.
- Focant G., Gerrebos Y., Vanstipelen O. & Cleda M., 2005. *Préserver les arbres : recommandations pour éviter les dégâts aux arbres*. Jambes, Belgique : Édition Danielle Sarlet, DGATLP-DGRNE.
- Kervyn de Meerendre V. & Delcroix B., 1998. Les rattrapages d'erreurs ou d'accidents. In : *L'arbre témoin de nos pensées et de nos actes, Actes du Congrès national d'Arboriculture, 24-25 septembre 1998, Gembloux*. Autre-Église, Belgique : ASBL Arboresco, 79-91.
- Konijnendijk C., Randrup T. & Nilsson K., 2000. Urban forestry research in Europe: an overview. *J. Arboric.*, **26**, 152-161.
- Legaye N., Walot T. & Melin E., 2002. *Nature et entreprises : mode d'emploi*. Fiche technique n°9. Namur, Belgique : DGRNE-DNF.
- Toussaint A., Kervyn V., Delcroix B. & Baudoin J., 2002. Analyse de l'impact physiologique et économique de l'élagage des arbres d'alignement en port libre. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, **6**, 99-107.

(8 réf.)